



12 mai 2021

041

> Pharmaciens propriétaires

Facturation par la communication interactive

Vous ouvrez ou achetez une pharmacie? Vous devez transmettre le formulaire [Demande d'autorisation de transmission de relevés d'honoraires ou de demandes de paiement](#) (3622) afin de pouvoir utiliser la facturation par communication interactive. Ce formulaire est également requis lors d'ajouts d'associés ou d'actionnaires et lors de changements dans le nom d'une société de pharmaciens.

Plus qu'un formulaire, c'est aussi un **engagement** :

Il est important que tous les pharmaciens propriétaires ou actionnaires signent le formulaire pour signifier leur engagement à facturer selon la réglementation en vigueur.

Afin d'assurer le fonctionnement de la facturation par communication interactive, prenez soin de nous transmettre le formulaire rempli au moins 10 jours ouvrables avant la date d'ouverture de votre nouvelle pharmacie.

Nous avons révisé et modernisé le formulaire *Demande d'autorisation de transmission de relevés d'honoraires ou de demandes de paiement* (3622). Parmi les principaux changements, vous pouvez maintenant :

- Remplir le formulaire à l'écran;
- Nous aider à communiquer rapidement avec vous en indiquant les coordonnées d'un pharmacien répondant;
- Nous autoriser à communiquer avec votre développeur de logiciel;
- Inscire le nom de la bannière de votre pharmacie.

Êtes-vous inscrits auprès de la RAMQ à titre de professionnel de la santé?

À titre de pharmacien propriétaire, vous devez également vous engager à exercer dans le cadre du régime institué par la Loi sur l'assurance maladie. Cet engagement n'est requis qu'une seule fois au cours de votre carrière. Il doit être réalisé avant l'ouverture ou l'achat de votre pharmacie.

Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire [Demande d'inscription du professionnel de la santé](#) (3003), si ce n'est déjà fait.

Aidez-nous à améliorer l'accessibilité de nos services



Communiquez avec nous **avant le 4 juin**.

Remplissez le [formulaire d'inscription](#) ou téléphonez au 1 833 755-1804 entre 8 h et 18 h.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels

Abonnez-vous à nos fils RSS

Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au

www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos

Téléphone

Québec

418 780-4208

Montréal

514 687-3612

Ailleurs au Québec

1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)